VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Janina Rioux et M. Michel Chappuis (PLR) : « La durabilité-un défi qui nous concerne tous »

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le lundi 18 novembre 2024, à 19h30, en Salle 1 de la Maison de Commune :

Elle était composée de :

- Viviane Huber (LTDPL pour l'UDC), présidente
- Janina Rioux (PLR)
- Valentine Python (LV)
- Myriam Michel (LV)
- Margareta Brüssow (LCIVL)
- Michel Chappuis (PLR)
- Jean-Yves Schmidhauser (PS)

La Municipalité était représentée par :

- Madame Sandra Pasquier en tant que Municipale du service « Administration générale et du développement durable »
- M. Yves Roulet, chef de service « Domaines et bâtiments »

Après les salutations d'usage de la présidente de la commission, la parole est donnée aux postulants.

Mme Janina Rioux et M. Michel Chappuis rappellent les raisons de leur demande de créer une commission permanente dédiée au développement durable, à l'instar de la commission des finances.

Le but de cette commission serait d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur le développement durable, notamment lors de constructions ou de rénovations, et de soutenir la Municipalité dans ce processus.

La Municipalité explique que le plan climat, qui va prochainement être finalisé, va justement dans ce sens. Et que, peut-être, ce postulat arrive un peu tôt par rapport à notre futur PECC, qui devrait être transmis au Conseil communal au premier semestre 2025.

450 actions ont été identifiées lors de la démarche participative sur le plan climat, et la commune souhaite que la population se sente aussi concernée que nous le sommes, et qu'ils le sont, par les soucis et besoins du développement durable.

Selon la Municipalité, pour tous les travaux commandés par la Commune, des matériaux durables sont choisis (autant que cela soit possible) et des entreprises de proximité sont favorisées.

Elle entend souligner que nous avons déjà fait une grande avancée sur certains aspects de la durabilité, notamment avec l'installation des panneaux solaires sur un grand nombre de bâtiments communaux. Ces derniers produisent ainsi autant d'électricité qu'ils consomment.

La Municipalité se préoccupe déjà beaucoup de la durabilité et met tout en œuvre pour soutenir celle-ci lors des projets, des rénovations et des assainissements, faisant partie de son cahier des charges.

La Commission se dit déjà consciente de l'excellent travail effectué au sein de la Commune, mais souhaite néanmoins renforcer la démarche ainsi que la communication, ne serait-ce que pour avoir un regard éclairé sur les différentes actions mises en place.

Pour la Commission, la question se pose des petits groupes au Conseil communal et de leurs possibilités à proposer une personne pour cette commission permanente, du niveau de connaissance assez limité que les conseillers communaux pourraient avoir sur la durabilité, de la surcharge que cela engendrerait, plus qu'un réel soutient.

Ce qui est important est d'avoir un réel impact positif sur l'avenir du développement durable avec des personnes spécialisées, capables, efficaces et pertinentes. La question de savoir s'il conviendrait d'associer des citoyennes et citoyens dans cette commission est aussi posée.

La question des différents soutiens qu'une commission permanente pourrait apporter concrètement à la commune est également discutée, et la Commission arrive à la conclusion qu'une commission consultative municipale serait bien plus utile et pertinente à l'instar de la commission de l'urbanisme.

La Syndique, ainsi que M. Roulet, sont du même avis.

L'ensemble de la Commission est conscient qu'il faut absolument avoir des spécialistes afin d'aller soutenir, supporter et conseiller la Commune, lorsque le besoin s'en fait sentir, et ne pas alourdir la charge de travail des différents secteurs.

La cogestion étant interdite, une commission consultative semble donc bien plus adéquate.

La Commission réalise la complexité de cette mise en œuvre, mais se montre sensible à l'importance du principe de durabilité qui doit inclure les neuf processus : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, les changements d'utilisation des sols, l'acidification des océans, l'utilisation mondiale de l'eau, l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'introduction d'entités nouvelles dans l'environnement (pollution chimique) et l'augmentation des aérosols dans l'atmosphère. De plus, certains commissaires insistent aussi sur la question des limites des ressources, qui est de plus en plus actuelle.

Après le départ des représentants de la Municipalité, la Commission poursuit ses délibérations.

Mme Janina Rioux et M. Michel Chappuis sont d'accord pour adapter la nature de leur postulat, afin de changer de type de commission.

La Commission permanente deviendrait une commission consultative municipale afin de répondre au réel besoin de la Commune. Elle pourrait être composée d'un pool de spécialistes, qui pourraient traiter concrètement des sujets et interrogations soulevés par la commune. Certains commissaires semblent en outre favorables que cette commission intègre également des représentants du Conseil communal, à l'instar de la Commission consultative d'urbanisme.

Cette commission pourrait être invitée par la municipalité ou par les chefs de service, pour les soutenir, sur demande. Un règlement devrait aussi prévoir les cas où son préavis serait obligatoire.

La Commission souhaite également que le Conseil communal, ou les commissions ad hoc nommées pour les préavis municipaux, puissent avoir la possibilité de demander que cette commission consultative préavise à leur demande, lors qu'ils le jugeraient opportun.

La Commission relève aussi que chaque commissaire devrait aussi être beaucoup plus attentif et sensible, lors des commissions ad hoc, sur le sujet du développement durable et demande à la Municipalité de mettre l'accent sur ceci lorsque cela est possible. Une meilleure communication semble aussi essentielle.

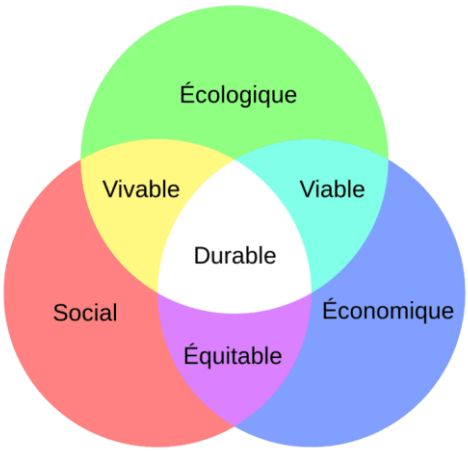

Délibérations et décision de la Commission

Au vu des discussions et de l'ensemble des réflexions, tous les membres s'accordent pour soutenir le postulat amendé séance tenant par ses auteurs, afin de constituer une commission consultative municipale sur le développement durable.

Vote

C'est donc à l'unanimité que les membres de la commission approuvent ce postulat modifié, tel que joint en annexe.

En conclusion, c'est donc à l'unanimité que la commission chargée d'examiner la prise en considération du postulat de Madame Janina Rioux et Monsieur Michel Chappuis : « La durabilité-un défi qui nous concerne tous » vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la prise en considération de celui-ci, tel qu'amendé, et son renvoi à la Municipalité.

Pour la commission

Viviane Huber, présidente rapporteuse

Postulat : La durabilité - un défi qui nous concerne tous

PLR La Tour-de-Peilz 30 octobre 2024

Les communes ont un rôle majeur à jouer pour répondre aux défis énergétiques et climatiques. Par leur proximité avec la population, leurs connaissances fines du terrain et leurs compétences dans des domaines variés (énergie, biodiversité, aménagement du territoire), elles sont des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques et de durabilité.

Le Canton encourage les communes à initier, à leur échelle, une politique énergétique et climatique adaptée à leurs réalités et à leurs ressources. Il propose entre autres aux communes un accompagnement technique et financier qui tient compte de ces disparités. Au cœur de ce dispositif figure le plan énergie et climat communal (PECC), destiné à faciliter l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'une politique énergétique et climatique transversale. De nombreuses communes vaudoises sont en train d'élaborer un PECC ou sont au stade de la mise-en-œuvre de celui-ci.

La municipalité de La Tour-de-Peilz consacre notamment le premier chapitre de son programme de législature 2021-2026 à la « Ville durable ». Les aspects du développement durable, à savoir ses dimensions économiques, sociales et environnementales, sont abordés dans tous les préavis déposés, tout au moins lorsque cela est pertinent.

Le développement durable est, et sera de plus en plus, un sujet à prendre en compte dans tous les projets de notre commune. Vu la complexité et la nature transversale de la durabilité, nous proposons via ce postulat d'instaurer une nouvelle commission municipale consultative spécialement dédiée à la durabilité, à l'instar de la Commission consultative d'urbanisme. Sa mission serait de préaviser, à la demande de la Municipalité ou des commissions ad hoc du Conseil communal (pour les objets de leur compétence), sur la durabilité des projets et préavis. De plus, elle pourrait suivre l'évolution du programme de durabilité de la législature (qui comprend également le suivi des mandats externes).

En conséquence, nous prions le conseil communal de bien vouloir valider le renvoi de ce postulat à la municipalité pour l'étude et l'élaboration d'un préavis.

Nous demandons également à la municipalité d'évaluer l'opportunité d'un plan énergie et climat communal (PECC), si pas encore fait. Dans le cas contraire, de bien vouloir informer le conseil communal dans les plus brefs délais de son avancement.

Au nom du PLR La Tour-de-Peilz

Janina Rioux Michel Chappuis

Annexe (liens et exemples)

La Tour-de-Peilz

Energie et durabilité

Programme ville durable

PECC

Plan énergie et climat communal (PECC)

Subvention PECC plan technique

Coppet (exemple d'une commission de durabilité) Préavis et rapport de commission

Bretigny-sur-Morrens (PECC et une commission PECC)

PECC

Commission PECC